

## Médiation inter-entreprises

CATEGORIE : C

### Vue d'ensemble

Domaine(s) d'activité professionnel dans lequel(s) est utilisé la certification :

Transverse : ■ **Justice, Industrie, Construction, Commerce, Banques, Informatique et nouvelles technologies, Tourisme, Santé, Logistique, International**

La médiation inter-entreprises concerne la gestion de tous types de conflits commerciaux, quel que soit le secteur d'activité.

Code(s) NAF : **85.59A**

Code(s) NSF : **320**, **413**, **128g**

Code(s) ROME : **M1402**, **K1903**, **K1901**

Formacode : **13254**

Date de création de la certification : **17/09/2014**

Mots clés : **resolution**, **conflits**, **Conseil**, **mediation**

### Identification

Identifiant : **1930**

Version du : **21/02/2017**

### Références

Consensus, reconnaissance ou recommandation :

Formalisé :

- **Mediation inter-entreprises**

Non formalisé :

- **La médiation peut être ordonnée par un juge ou choisie librement parmi les parties. Dans le premier cas on parlera de "médiation judiciaire" et dans le second de "médiation conventionnelle". Les besoins auxquels répond cette certification sont ceux du commerce au sens large. Les entreprises, avocats, magistrats ou individus ayant recours à la médiation pour régler des différends en raison de ses nombreux avantages (confidentialité, coûts, délais, ...) sont à la recherche de personnes qualifiées pour les aider à régler leurs conflits. La fonction de médiateur n'étant pas une fonction réglementée, il est apparu nécessaire d'encadrer cette activité, pour donner des garanties de qualité aux utilisateurs sur la base de critères objectifs. L'association entre la CMAP et l'ESCP Europe s'est faite naturellement afin de mettre en synergie une institution de médiation apportant son expérience d'expert et de praticienne et une école de commerce apportant son expertise en problématiques d'entreprises. en négociation**

## Descriptif

### Objectifs de l'habilitation/certification

Valider les compétences visant à gérer une médiation inter-entreprises en respectant les étapes du processus et en tenant compte des règles déontologiques et du cadre juridique et contractuel.

### Lien avec les certifications professionnelles ou les CQP enregistrés au RNCP

- Aucun lien

### Descriptif général des compétences constituant la certification

#### **Instaurer les conditions favorables à la médiation :**

Informers les parties sur les objectifs de la médiation, les étapes du processus qu'elle recouvre et le rôle du médiateur

Les sensibiliser sur les avantages et les limites de la médiation

Définir les règles régissant le déroulement de la médiation (confidentialité, ...)

Obtenir l'accord des parties sur leur engagement dans le processus de médiation visant la résolution du conflit)

#### **Mettre en œuvre les étapes du processus de médiation :**

Permettre aux parties de présenter leur vision des faits

Rechercher les points communs et les intérêts sous-jacents et les motivations de la mécontente

Mettre en place les règles d'échanges visant à gérer les tensions

Accompagner les parties dans la recherche de solutions

#### **Soutenir les parties dans la concrétisation de l'accord**

Amener les parties à choisir une solution

Les sensibiliser sur les risques que comporte le non accord

Définir avec les parties la forme de l'accord

Formaliser les engagements respectifs des parties

Accompagner la signature de l'accord au plus près des intérêts des parties

### Modalités générales

Formation du CMAP de 56 heures répartie sur 7 jours à raison d'un jour par semaine.

Des mises en situation sur la base de cas réels vécus par les médiateurs, des travaux collectifs, d'analyse et des apports conceptuels.

### Liens avec le développement durable

niveau 2 : certifications et métiers pour lesquels des compétences évoluent en intégrant la dimension du développement durable

## Public visé par la certification

- Salariés d'entreprises, demandeurs d'emplois, chefs d'entreprises et dirigeants non salariés, autres actifs tous secteurs.

## Valeur ajoutée pour la mobilité professionnelle et l'emploi

### Pour l'individu

-Acquérir une reconnaissance objective de la fonction de médiation et des compétences qu'elle recouvre.

### Pour l'entité utilisatrice

-Présenter sa candidature à l'agrément par le CMAP pour intégrer le panel de médiateurs du CMAP et être ainsi amené à exercer des fonctions de médiateur en justifiant d'une qualification reconnue.

-Se différencier des personnes qui n'ont pas la certification auprès des entreprises et valoriser auprès d'elles une démarche structurée et un cadre déontologique rigoureux

Permet d'une part de garantir la qualité des candidats et donc des médiations qu'elles soient judiciaires ou conventionnelles. La valeur ajoutée est de permettre pour les magistrats de contribuer à une bonne administration de la justice grâce à des auxiliaires compétents. Les magistrats choisissant les dossiers qui sont envoyés en médiation, ils ont besoin de savoir qu'ils peuvent utiliser des personnes formées, certifiées et agréées pour que les justiciables bénéficient d'une aide efficace.

Pour les avocats il est essentiel de savoir qu'un tiers, indépendant et impartial, dans le cadre d'un processus pour lequel il sera vu comme responsable par son client, justifie d'une qualité évaluée et validée selon des critères objectifs et de qualité.

Enfin, pour les entreprises, il ne peut y avoir de règlement efficace des différends par médiation s'il n'y a pas de certitude sur la qualité du professionnel qui va piloter le processus. En effet, si l'entreprise choisit la médiation c'est également pour y trouver moins d'aléas que devant une juridiction judiciaire.

C'est pourquoi il est important de pouvoir garantir la qualité des médiateurs, ce que vise la certification, objet de la présente demande.

## Evaluation / certification

### Pré-requis

Pour présenter sa candidature à la certification, le candidat doit justifier du suivi de la formation de 56 heures minimum du CMAP..

### Compétences évaluées

#### **Instaurer les conditions favorables à la médiation :**

Informers les parties sur les objectifs de la médiation, les étapes du processus qu'elle recouvre et le rôle du médiateur

Les sensibiliser sur les avantages et les limites de la médiation

Définir les règles régissant le déroulement de la médiation (confidentialité, ...)

Obtenir l'accord des parties sur leur engagement dans le processus de médiation visant la résolution du conflit)

#### **Mettre en œuvre les étapes du processus de médiation :**

Permettre aux parties de présenter leur vision des faits

Rechercher les points communs et les intérêts sous-jacents et les motivations de la mécontente

Mettre en place les règles d'échanges visant à gérer les tensions

Accompagner les parties dans la recherche de solutions

#### **Soutenir les parties dans la concrétisation de l'accord**

Amener les parties à choisir une solution

Les sensibiliser sur les risques que comporte le non accord

Définir avec les parties la forme de l'accord

### Centre(s) de passage/certification

- ESCP-Europe Campus Paris

Formaliser les engagements respectifs des parties  
Accompagner la signature de l'accord au plus près des intérêts des parties

*Niveaux délivrés le cas échéant (hors nomenclature des niveaux de formation de 1969)*

Il n'y a pas de niveau lié à la certification

---

La validité est Permanente

**Possibilité de certification partielle :** non

Matérialisation officielle de la certification :

Certificat de compétences délivré par la CCI de Région Paris Ile-de-France - ESCP Europe

## Plus d'informations

### *Statistiques*

25 Titulaires ont été certifiés depuis septembre 2014

### *Autres sources d'information*

[www.cmap.fr](http://www.cmap.fr)

[www.escp-europe.fr](http://www.escp-europe.fr)

[www.campus-cci-paris-idf.fr](http://www.campus-cci-paris-idf.fr)